

Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2020

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, lundi 9 novembre 2020 à 20 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

Etaient présents : P. Basset, A-M Brigant, P. Cocguen (adjoint), L. Corson (maire), C. Delisle, F. Hervé (adjoint), G. Le Baron, B. Le Faou, M. Le Guillou (arrivé à 20H10), X. Le Moal (adjoint), A. Le Plat, P. Le Quernec, B. Le Sech, E. Léauté, A. Thouement (adjointe).

Etaient absents : /

Un secrétaire de séance est nommé en la personne de : C. Delisle.

Ordre du jour

1. **Approbation du procès-verbal du 30 juillet 2020.**
2. **Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.**
3. **Leff Armor Communauté – rapport d'activités des services publics 2019.**
4. **Leff Armor Communauté – rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et du SPANC.**
5. **Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent.**
6. **Construction d'un préau à l'école élémentaire - attribution des marchés.**
7. **Parking sous l'ancienne cantine - attribution du marché.**
8. **Décision modificative budgétaire n°1.**
9. **Salle multifonctions - avenant n°1 - lot 5 menuiseries extérieures.**
10. **Chemin de Kerprat – intégration dans le domaine public.**
11. **CDG 22 - groupement de commandes pour un contrat-groupe d'assurance « Cyber-sécurité ».**
12. **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.**
13. **Correction d'une erreur matérielle - affectation des résultats 2019.**
14. **Questions diverses.**

Madame le Maire propose d'observer une minute de silence en la Mémoire de Monsieur Samuel PATY, enseignant d'histoire géographie, lâchement assassiné le 16 octobre dernier alors qu'il voulait légitimement promouvoir la liberté d'expression, doter ses élèves d'une culture de la tolérance et d'un esprit critique sans discrimination aucune.

Minute de silence.

Madame le Maire propose d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- **Décision modificative budgétaire n°1 -> question n°8.**
- **Salle multifonctions - avenant n°1 - lot 5 menuiseries extérieures -> question n°9**

Vote du Conseil : Unanimité

1. Approbation du procès-verbal du 30 juillet 2020.

⇒ Document transmis par Mail

Madame le Maire indique que 2 coquilles sont à corriger :

- en page n°2 : modification de l'orthographe du nom du titulaire de la commission insertion par l'activité économique : « titulaire : LE QUERNEC Pauline »,
- en page n°3 : modification du prénom du suppléant membre de la CLECT : « Suppléant : COCGUEN Philippe ».

Après modification, Madame le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du 30 juillet 2020.

Vote du Conseil : Unanimité

2. Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

I = Investissement

F = Fonctionnement

Objet	Entreprise / collectivité	Montant TTC
I : Achat de chaises pour la salle multifonctions.	Bureau vallée	3.068,16 €
I : Achat de tables pour la salle multifonctions.	Bureau vallée	3.774,74 €
F : Signature du renouvellement de la convention avec Chenil service.	Groupe SACPA	868,24 €
I : Travaux de tranchées, pose de buses, zone de croisement, entrée de champs, réfection enrobé (Krec'h Ar Milin, Traou an Guer, Kerallec, Keryvon).	Meurou	6.840,00 €
I : Nettoyage emprise du chemin de Kerfin, création de fossés, empierrement.	Meurou	5.404,80 €
F : Arasement d'accotements, curage fossés, évacuation déblais et balayage (Traou an Guer, Kerallec, Ty Ru et Bonne Fontaine).	Meurou	6.958,80 €
F : Curage servitudes eau (Keravel, RD9/Chaparral, Route de Saint-Jean Kerdaniel) + fossés (route de Bringolo, Keryvon, Kerprat).	Meurou	5.708,40 €
I : Réfection de la margelle du pont de Guern Vian (mitoyen avec Goudelin).	Bonnard	2.010,00 €
I : Achat d'un vidéoprojecteur – salle multifonctions	Loops	1.670,56 €
I : Câblage Internet - mairie	Lubin	887,84 €
Modification de la demande de subvention au titre du plan de relance – 20 % d'autofinancement. Subvention validée par le CD22 le 19 octobre 2020.	Conseil Départemental	16.428,53 €

Arrivée de Monsieur Manuel LE GUILLOU à 20H10.

Monsieur LE MOAL, Adjoint aux travaux, précise les travaux importants réalisés par l'entreprise MEUROU cette année. En plus du traditionnel programme voirie, ils visent à régler les problèmes récurrents d'inondations sur quelques points de la commune (RD9/Chaparral, Keravel, Kerallec ...).

3. Leff Armor Communauté - rapport d'activités des services publics 2019.

⇒ Document transmis par Mail

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités 2019 réalisé par Leff Armor Communauté.

Prise d'acte du Conseil : Unanimité

4. Leff Armor Communauté – rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et du SPANC.

⇒ Document transmis par Mail

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte des rapports annuels 2019 transmis par Leff Armor Communauté sur :

- a- le prix et la qualité du service de l'eau potable
- b- le SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif).

Prise d'acte du Conseil : Unanimité

5. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent.

Madame le Maire indique que suite au reconfinement, un protocole sanitaire renforcé a dû être mis en place à l'école. Ce protocole, plus restrictif que les précédents, nécessite le recrutement d'un agent supplémentaire sur le temps de midi (notamment pour limiter le brassage entre groupes d'élèves à la cantine, pendant le temps périscolaire méridien et au début de la sieste).

Madame le Maire précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En conséquence, Madame le Maire propose de recruter un agent contractuel pour faire face temporairement aux besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité lié à la crise sanitaire.

L'agent est engagé dans les conditions suivantes :

- Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'enfance jeunesse.
- L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C sur le grade d'adjoint technique territorial.
- La rémunération sera déterminée selon l'indice de rémunération brut 350 et l'indice majoré 327.
- L'emploi est créé à compter du 2 novembre 2020 et ce jusqu'à l'assouplissement du protocole sanitaire édicté par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Il est proposé de :

- créer un emploi non permanent à temps non complet d'agent polyvalent des écoles à raison de 4 heures hebdomadaires (4/35^e),
- modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Il est précisé que :

- les crédits sont inscrits au budget,
- les dispositions de la présente délibération prendront effet du 02/11/2020 jusqu'à l'assouplissement du protocole sanitaire édicté par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Madame le Maire informe le conseil qu'il s'agit d'une régularisation sous couvert du Centre de Gestion des Côtes d'Armor car Madame Christel MICHEL, Auxiliaires de Vie Scolaire, a été recrutée pour effectuer ce renfort.

Vote du Conseil : Unanimité

6. Construction d'un préau à l'école élémentaire - attribution des marchés.

Monsieur Frédéric HERVÉ, adjoint en charge des bâtiments communaux, informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont été sollicitées pour les travaux de construction d'un préau d'environ 100 m² à l'école élémentaire.

Il précise que les portes de l'ancienne cantine ont été récupérées pour être replacées sur le nouvel équipement.

Les résultats de la consultation des entreprises sont les suivants :

Lot charpente :

	PASTOL	EMG	CHARPENTE ET COMPAGNIE
HT	26.788,47 €	28.091,20 €	26.924,00 €
Option HT*	1.258,84 €	Incluse	/
Total HT	28.047,31 €	28.091,20 €	26.924,00 €
Total TTC	33.656,77 €	33.709,44 €	32.308,80 €

* Option : Bardage du côté Est (côté bac à sable) sur une partie du haut (le bout de flèche)

Lot maçonnerie : (dés, longrines, ...)

	BONNARD Martial	EMG
Total HT	1.865,50 €	5.630,25 €
Total TTC	2.238,60 €	6.756,30 €

Monsieur HERVÉ indique que l'entreprise CHARPENTE ET COMPAGNIE a retiré sa candidature. Le planning de l'artisan est déjà complet, il ne pourra donc pas honorer sa proposition.

Il est proposé :

- de retenir la proposition de l'entreprise « SARL PASTOL Jérôme » de Goudelin pour le lot charpente pour un montant de 26.788,47 € HT soit **32.146,16 € TTC**.
- de retenir l'option « bardage du côté Est » pour un montant de 1.258,84 € HT soit **1.510,61 € TTC**.

- de retenir la proposition de l'entreprise « BONNARD Martial » pour le lot maçonnerie pour un montant de 1.865,50 € HT soit **2.238,60 € TTC**.
- d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer les devis et tout document correspondant à ce dossier.

Vote du Conseil : Unanimité

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance n°2 si ce projet répond aux critères.

7. Parking sous l'ancienne cantine - attribution du marché.

Suite à la démolition de l'ancienne cantine achevée mercredi 4 novembre 2020, Monsieur LE MOAL, Adjoint à la voirie, informe le Conseil Municipal que deux entreprises ont été sollicitées pour l'aménagement d'un espace de stationnement en lieu et place de l'ancienne cantine. Les travaux comprendront également l'aménagement en enrobé de l'accès et de la cour de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM).

Le parking aura pour vocation d'offrir une possibilité de stationnement aux assistantes maternelles, aux parents d'enfants accueillis à la MAM, aux parents d'élèves, aux enseignants, aux agents, ... Hors période scolaire, cette aire pourra accueillir les véhicules lors des festivités locales et évitera donc le stationnement anarchique et dangereux sur la RD65, axe qui traverse la commune. D'un point de vue sécuritaire, la mise en œuvre de ce parking permettra aussi de régler le problème des manœuvres hasardeuses.

L'aménagement de l'accès à la MAM permettra de finaliser le projet de réhabilitation de ce bâtiment et ainsi satisfaire l'exigence d'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite.

Les entreprises EUROVIA et COLAS CENTRE OUEST ont été sollicitées et ont répondu à cette consultation :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
EUROVIA	23.602,83 €	28.323,40 €
COLAS CENTRE OUEST	23.656,82 €	28.388,18 €

Suite à cette présentation, Monsieur LE MOAL précise que le devis d'EUROVIA est plus complet. Le projet présenté par cette entreprise est un véritable aménagement : clôture, bordures, pavés autour du puit de la MAM, signalisation horizontale et verticale, ...).

Au vu de l'analyse des offres présentée ci-dessus, l'offre de la Société EUROVIA est la mieux-disante.

Madame le Maire indique qu'elle ne prendra pas part au vote.

Il est proposé :

- de retenir l'offre de la Société EUROVIA pour un montant total de 23.602,83 € HT, soit, 28.323,40 € TTC.
- de donner pouvoir au Maire ou son représentant de signer tous les actes afférents au marché.

Vote du Conseil : Unanimité

Madame LEAUTE fait part de la satisfaction des assistantes maternelles manifestée sur les réseaux sociaux.

Madame le Maire propose d'inscrire ce projet pour le plan de relance n°2 du Conseil Départemental quand bien même il répond aux critères de demande de subvention.

8. *Décision modificative budgétaire n°1.*

Madame le Maire présente le programme de voirie 2020 ci-dessous :

Travaux	BP 2020 (prévision)	CA 2020 (réel)	
RAR LAC 2017	1.196,22 €		1.196,22 €
RAR LAC 2018	1.401,34 €		1.401,34 €
RAR LAC 2019	668,67 €		668,67 €
RAR voirie pavillons Seniors	3.535,68		3.535,68 €
Programme voirie 2020	50.000,00 €	Travaux :	58.651,20 €
		Etude ADAC :	1.080,00 €
Parking ancienne cantine + allée MAM	20.000,00 €		28.323,40 €
TOTAL :	76.831,91 € (77.000,00 €)		94.886,51 €

Philippe COCGUEN, adjoint aux finances, indique qu'il est nécessaire de se prononcer en faveur d'une décision modificative de 20.000,00 € pour financer le programme voirie précédemment exposé.

Il convient d'abonder dans le budget général 2020 l'opération 141 – programme de voirie de la façon suivante :

Dépense	Dépense
Investissement	Investissement
Op. 142 Fibre optique : - 20.000 €	Op. 141 programme de voirie : + 20.000 €

Il est proposé :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer le virement ci-dessus présenté.

Vote du Conseil : Unanimité

9. *Salle multifonctions - avenant n°1 - lot 5 menuiseries extérieures.*

Frédéric HERVÉ, adjoint aux bâtiments, explique qu'il est nécessaire d'effectuer un avenant négatif dans le cadre des travaux de la salle multifonctions.

Bardage bois : remplacement d'un bardage en Châtaigner par un bardage en Douglas.

Entreprise : SARL MENUISERIE JACKY LE CAM

Rue Charles Freycinet, 22950 TREGUEUX

Lot n°5 : menuiseries extérieures

Marché conclu pour un montant de **14.360,22 € HT soit 17.232,26 € TTC**

Avenant n°1 : - **772,80 € HT soit - 927,36 € TTC** en plus-value.

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant pour remplacement d'un bardage en Châtaigner par un bardage en Douglas entraînant la diminution du marché de l'entreprise SARL MENUISERIE JACKY LE CAM de - 772,80 € HT soit - 927,36 € TTC en moins-value.
- de dire que le montant du marché s'élève maintenant à 13.587,42 € HT soit 16.304,90 € TTC.
- de donner pouvoir au Maire ou son représentant pour signer l'avenant correspondant.

Vote du Conseil : Unanimité

Madame DELISLE signale une fissure sur le mur mitoyen dans l'enduit côté parvis.

10. Chemin de Kerprat – intégration dans le domaine public.

Madame le Maire indique que la commune a fait l'acquisition à titre gracieux de la parcelle A487 d'une contenance de 765 m² correspondant au chemin de Kerprat.

Elle précise que comme cette parcelle dessert des maisons d'habitations et des bâtiments agricoles, il semble à présent judicieux de classer cette parcelle communale dans le domaine public.

Le Code de de la Voirie Routière, notamment son article L.141-3 prévoit que le classement d'une voie communale est dispensé d'enquête publique préalable sauf si ce classement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Par conséquent, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique préalable pour décider dudit classement.

Il est proposé :

- de classer dans le domaine public communal la parcelle A487.
- d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Vote du Conseil : Unanimité



11. CDG 22 - groupement de commandes pour un contrat-groupe d'assurance « Cyber-sécurité ».

Madame le Maire indique que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département des Côtes d'Armor garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques.

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et les établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat. La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

Il est proposé :

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le contrat- groupe d'assurance « cyber-risque » que le CDG 22 va engager en 2021.
- que les prestations, garanties et taux de cotisation seront soumis préalablement au Conseil Municipal afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance à compter du 01/01/2021.

Vote du Conseil : Unanimité

12. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Monsieur Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, indique qu'il a rencontré l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de Lanvollon-Plouha en septembre dernier avec Madame le Maire.

Au cours de cette réunion, il était convenu de présenter au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables (1,00 € en 2008 et 10,60 € en 2018). La question avait donc été inscrite à l'ordre du jour.

Cependant, après relance du percepteur, ce dernier nous indique qu'il doit mettre en place d'autres procédures de recouvrement avant d'admettre en non-valeur les sommes évoquées lors de cet entretien.

En conséquence, la question ne donne pas lieu à délibération.

Vote du Conseil : /

13. Correction d'une erreur matérielle - affectation des résultats 2019.

Monsieur Philippe COGUEN indique qu'une erreur de saisie a été faite sur la délibération 2020-14 en date du 6 mars 2020. Il convient donc de procéder la correction de l'affectation en réserve du résultat de fonctionnement.

Il est proposé au conseil municipal :

- de modifier l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement) : **220.107,89 €** (et non 220.107,88 €)
- Excédent antérieur reporté – COMMUNE (RF 002) : **60.325,04 €**

- Excédent antérieur reporté – CCAS (RF 002) : **4.454,17 €**

Vote du Conseil : Unanimité

14. Questions diverses.

- a) Réception des travaux de la salle multifonctions mercredi 4 novembre 2020 : 12 lots avec réserves sur 14.
- b) Intervention du chantier d'insertion de Leff Armor communauté pour dégager le lit et les abords d'un cours d'eau. Cette situation génèrait des inondations à Keravel.
Le chantier d'insertion étudie également la possibilité d'intervenir sur la réparation du « Pont Coat ».
- c) Commémoration le mercredi 11 novembre à 11H00. Selon les directives préfectorales seules 5 personnes sont autorisées à assister au dépôt de gerbe.
- d) Lotissement Aer Vat : ouverture des plis de la phase 1 le 29 octobre. 8 candidatures ont été réceptionnées et sont actuellement en cours de vérification par l'ADAC.
Le 18 novembre prochain, la CAO retiendra 4 candidats pour la phase 2.
- e) La préfecture a demandé de désigner un référent Covid-19 au sein du Conseil Municipal. Le nom d'Aurélie THOUEMENT a été proposé.
- f) PLUiH : l'enquête publique suit son cours malgré le contexte sanitaire. Si la fréquentation devait fléchir lors des permanences, le préfet pourrait décider de suspendre l'enquête publique. En revanche, celle du SCOT est retardée (non débutée).
- g) Les travaux d'engazonnement du plateau sportif scolaire sont terminés (entreprise Kévin QUEMENER) ainsi que les travaux paysagers aux Pavillons Seniors.
Le talus côté M. et Mme QUESNEL a été bâché.
- h) Jurés d'assises : le tirage au sort a eu lieu le 30 septembre à Pludual.
- i) Ouverture de la boulangerie : grande satisfaction de tous ! Tous les Merzeriens sont invités à jouer le jeu pour assurer la pérennité du commerce.
- j) Programme voirie retardé d'1 mois. Il devrait commencer la semaine prochaine.

- k) Réactivation du registre des personnes vulnérables et mise en place d'une campagne d'appels.
- l) Aurélie THOUEMENT et Céline DELISLE sont membres de la CIID de Leff Armor communauté.
- m) Fibre optique : les travaux de génie civil devaient débuter au mois d'octobre 2020.
- n) 3 poteaux doivent être implantés rue du Chemin Vert. Les travaux ont-ils un lien avec la mise en service du pylône Orange ?
- o) Leff Armor communauté – service environnement : Bernard LE SECH est nommé référent communal pour les questions de collecte (difficultés d'accès du camion, nécessité d'élagage, problème avec un usager...).
- p) La chaudière de l'école primaire est capricieuse. L'entreprise Lubin est intervenue à plusieurs reprises.

Séance levée à 21H45,
La secrétaire de séance,
Céline DELISLE.